DLP 11-3-82943295

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "AQUITAINE"
GIRONDE, DORDOGNE, LOT-&-GARONNE, LANDES, PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
B. P. N° 47 - 33150 CENON-LA MORLETTE - TÉL. (56) 86.22.75 - 86.24.35
SIRET : 313244253-00016 - INSCRIPTION A LA C.A.P.P.P. N° 524 AD

ABONNEMENT ANNUEL

Sous-Régisseur d'Avances et de Recettes, Direction Départementale de l'Agriculture
C. C. P. : BORDEAUX 6702-46 X

BULLETIN TECHNIQUE N° 7 - Mercredi 10 Mars 1982 -

LES HERBICIDES UTILISABLES SUR ARBRES FRUITIERS (Suite et fin du Bulletin n°6)

ARBORICULTURE

IV - ASSOCIATIONS (Action préventive + curative) (1)

Pommier ——— Poirier - - - - Noyau + + + + +

Matières actives	Spécialités commerciales	Dose P.C./Ha	Epoque traitement	Remarques
Aminotriazole + / Simazine	Aminozine / Simatrol	10 kg	Post-levée	Ne pas utiliser de la nouaison à la récolte.
Aminotriazole + Thiocyanate d'ammonium + Simazine	Topazol TL	15 l	"	"
Diuron + Paraquat	Tota col	8 l	"	
Simazine + Paraquat	Terrablène	7 l 5 (Pommiers) 5 l (Poiriers)	"	

(1) liste non limitative.

P454

TAVELURE DU POIRIER

Les stades phénologiques les plus fréquemment notés sont les suivants : Alexandrine Douillard : DE, Passe-crassane : C3 D, William's, Comice, Beurré Hardy C-C3. Un traitement cuprique au stade C3D a donc du être effectué ou le sera prochainement.

Le renouvellement de ce premier traitement sera à envisager après des précipitations uniques ou cumulées de 20 à 25 mm de pluie, sinon on attendra le stade E2 qui marque un accroissement sensible de la végétation. On utilisera alors l'un des fongicides homologués ou autorisés à la vente contre les tavelures à l'exception du cuivre. Celui-ci sera réservé aux traitements des Passe-crassane dans les communes citées ou environnantes, mentionnées dans le précédent bulletin, où le feu bactérien présente un risque élevé. Pour limiter les risques de phytotoxicité, on abaissera alors la dose de cuivre métal à 200 grammes/Hl et on évitera d'effectuer ce traitement par temps humide.

TAVELURE DU POMMIER

Si l'on excepte la Granny Smith, généralement au stade d'intervention C3, la plupart des variétés sont encore au stade B-C-. On attendra donc l'arrivée du stade sensible pour effectuer un premier traitement fongicide.

MONILIA DU PRUNIER

Pour limiter les attaques à partir des fleurs dans les vergers de pruniers d'Ente sensibles aux attaques de monilia laxa, il est recommandé d'effectuer un premier traitement au stade CD (boutons commençant à se séparer) qui est progressivement atteint. Un deuxième traitement sera appliqué au stade EF (apparition des premières fleurs).

On choisira l'une des spécialités commerciales suivantes : Ronilan à 0l 100/hl, Rovral à 0 kg 150/hl, Saprol à 0l 175/hl. Cependant dans les vergers moins sensibles, les nombreuses spécialités à base de folpel (100 g/MA/hl), mancozèbe (160 g/MA/hl), thirame (200 g/MA/hl) donnent également des résultats satisfaisants.

CULTURES LEGUMIERES

FRAISIERS

Les variétés précoces parvenues au stade EF, début et pleine floraison, devront recevoir un traitement antibotrytis (Euparène ou Ronilan ou Rovral). Pour les autres variétés ayant atteint le stade C (boutons verts) une pulvérisation de manèbe ou mancozèbe est conseillée.

GRANDES CULTURES

BLE D'HIVER

Pucerons

La présence de pucerons "noirs" (Ropalosiphum padi) est très souvent notée en tous points de la région. Ces pucerons sont issus des populations qui se sont installées à l'automne (voir notre bulletin du 10 décembre 1981) dont la multiplication a été assurée grâce à l'absence d'hiver qu'ont connu le Sud-Ouest et les régions océaniques. Rappelons qu'à part la période du 8 au 13 novembre, nous n'avons pas subi de gelées en Aquitaine.

Les populations observées aujourd'hui, irrégulièrement toutefois, varient de quelques pucerons par plante à 2-3 pucerons par feuille. Ajoutons que l'on peut déjà voir des pucerons parasites.

.../...

TRAITEMENTS INSECTICIDES ET PROTECTION DES ABEILLES

Le rôle des abeilles et des autres insectes pollinisateurs dans les fécondations des fleurs de nombreuses cultures (arbres fruitiers, colza, cultures de semences...) au moyen du pollen que ces insectes transportent n'est plus à démontrer et constitue un des facteurs prédominants du rendement.

Aussi, la règlementation relative à l'application des produits antiparasitaires à usage agricole a-t-elle fixé, par l'arrêté du 25 février 1975, complété par l'arrêté du 4 février 1976, des dispositions particulières concernant la protection des abeilles et autres insectes pollinisateurs. :

"Sont présumés dangereux pour les abeilles tous les insecticides à l'exception de ceux qui portent sur leurs amballages la mention "non dangereux pour les abeilles" dont a été assortie leur autorisation de vente.

Les traitements réalisés au moyen de produits présumés dangereux pour les abeilles sont interdits, quel que soit l'appareil utilisé :

1 - Sur les arbres fruitiers ainsi que sur toutes cultures visitées par les abeilles pendant la floraison.

2 - Sur les arbres forestiers ou d'alignement pendant la période de production du miellat consécutif aux attaques des pucerons.

3 - Sur les cultures de céréales, pendant la période de production du miellat consécutif aux attaques de pucerons entre l'épiaison et la récolte.

Lorsque les plantes mellifères en fleurs se trouvent sous les arbres ou au milieu de cultures destinées à être traitées au moyen de ces produits, elles doivent être fauchées ou arrachées avant le traitement.

Les matières actives énoncées ci-dessous peuvent prétendre à l'usage "non dangereux pour les abeilles" : amitraze, bacillus thuringiensis, binapacryl, bromophos, chinométhionate, cyhexatin, dialiphos, dicofol, diéthion, diflubenzuron, endosulfan, fenbutation oxyde, phosalone, polychlorocamphène, pyréthrines synergisées (ne pas confondre avec les pyréthrinoïdes de synthèse), pirimicarbe, roténone, tétradifon, tétrasul, toxaphène.

Pour chacune d'entre elles, seules quelques spécialités commerciales correspondant à un usage, une dose d'emploi et une formulation précise, ont obtenu l'autorisation de porter cette mention. Il conviendra donc de vérifier que la mention "non dangereux pour les abeilles" figure bien sur l'emballage du produit acheté.

Des précautions complémentaires permettront au surplus de limiter les risques d'intoxication des abeilles :

- Traiter autant que possible en dehors des heures de butinage.

- Respecter strictement les doses indiquées et éviter tout surdosage.

Conséquences :

1 - Leur surveillance sera renforcée au moment des levées des céréales de printemps auxquelles ils peuvent inoculer le virus de la Jaunisse Nanisante de l'Orge (comme au printemps I980).

2 - Actuellement, seuls des blés très tardifs peuvent craindre la multiplication de ce virus. Dès la fin du tallage, aucune intervention ne sauront cependant se justifier.

3 - Les rares résultats d'expérimentation dont nous disposons concernant les pucerons sur feuillage du blé à partir du stade 2 noeudq montrent qu'au dessous de populations atteignant la centaine partalle, les gains de rendement sont trop faibles pour rentabiliser un traitement, lui-même nocif vis à vis des parasites et prédateurs des pucerons.

4 - En outre, la douceur du climat actuel et son humidité sont favorables aux champignons parasites de ces pucerons.

Nous informerons nos abonnés des risques éventuels durant la campagne.

Maladies

Nous confirmons nos précédents bulletins quant aux risques actuels, sachant que l'on peut commencer à observer des attaques encore superficielles de piétin-verse.

Les critères de décision d'intervention restent ceux mentionnés dans le bulletin n° 3 du 16 février.

Les stades actuellement notés vont du redressement stades 4 et 5 au stade deux noeuds observés sur la tige principale (stade 7).

COLZA

Selon les cultures, les colzas vont actuellement du stade C2 (apparition de la tige) au stade D2 où la tige atteint 20 cm et au-cours duquel l'inflorescence principale est dégagée avec boutons encore accolés.

Sur ces derniers colzas, les plus avancés, on note la présence des premiers méligèthes et même de charançons des siliques.

Conséquences

1 - Dans les cultures où l'on observe l'activité du gros charançon de la tige (C. napi) et selon le seuil indiqué dans notre bulletin du 23 février, une intervention peut être envisagée avec l'un des produits autorisés mentionnés dans ce même bulletin.

Mais, compte-tenu de l'approche de stades favorables au butinage, les parathions sous forme microencapsulée seront proscrits du fait de leur rémanence dans les champs les plus avancés.

2 - Dans les colzas parvenus aux stades les plus sensibles aux attaques de méligèthes, c'est-à-dire depuis l'apparition des boutons floraux jusqu'à la pleine floraison, on opèrera des comptages sur 50 hampes florales au hasard.

La présence de 50 méligèthes sur 50 hampes, soit en moyenne 1 méligèthe par plante, justifiera par la suite une intervention chimique.

.../...

Imprimerie de la Station de BORDEAUX
Directeur gérant : M. LARGE.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de la circonscription phytosanitaire
" AQUITAINE "
M. LARGE